

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 25 MARS 2010**

L'an deux mil dix et le vingt cinq mars à 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Jean BARRÉE, Serge WATTEEUW, Franck SARRE, Philippe ALLAERT, Sandra AUDRAN, Jean-Pierre DELEFORGE, Christelle DESCAMPS, Marie FOUTRY, Alain HAVERBEQUE, Thierry HERMAN, Jean-Marie PETIT.

EXCUSES : Olivier DELEVOYE donne pouvoir à Serge WATTEEUW

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 13 membres en exercice

NOMBRE DE MEMBRES AYANT PRIS PART A LA DÉLIBÉRATION : 13 membres

DATE DE CONVOCATION : 15 mars 2010

DATE AFFICHAGE : 15 mars 2010

SECRÉTAIRE : Marie FOUTRY est désignée secrétaire de séance

M. le Maire souhaite ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour et demande à l'assemblée son accord pour laisser la parole à un membre du conseil de jeunes pour une demande d'installation d'un banc et pour ajouter l'I.A.T. pour un agent.

Le Conseil municipal donne son accord pour mettre ces points à l'ordre du jour.

Le Compte rendu de la réunion du 3 février 2010 est approuvé à l'unanimité.

1 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2009

Marie DELEVOYE, secrétaire de mairie présente le compte administratif 2009. Après lecture des différents comptes, celui-ci fait ressortir un excédent de fonctionnement de 264.709,57 €, un excédent d'investissement de 36.778,22 € et un reste à réaliser de 70.425,18 € pour l'exercice 2009.

- Le Conseil Municipal, par 12 voix pour (M. le maire ne prenant pas part au vote) approuve le Compte Administratif 2009 faisant ressortir un excédent de fonctionnement de **264.709,57 €** et un excédent d'investissement de **36.778,22 €** et un reste à réaliser de **70.425,18 €**.

En ce qui concerne le compte de gestion, le résultat de l'exercice 2009 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 264.709,57 € et un excédent d'investissement de 36.778,22 €. En tenant compte de l'excédent de fonctionnement de 283.266,53 € et de l'excédent d'investissement de 134.970,75 € pour l'exercice 2008, l'exercice 2009 du compte de gestion fait ressortir un résultat de clôture de 719.725,07 €, ce qui met en évidence une situationsaine de la gestion communale.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion mettant en évidence un excédent de fonctionnement de 264.709,57 €, un excédent d'investissement de 36.778,22 € et un résultat de clôture de l'exercice 2009 de **719.725,07 €**.

2 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

L'exercice 2009 dégage un excédent de fonctionnement de 547.976,10 € et un excédent d'investissement de 171.748,97 €.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » la somme de 171.748,97 € et d'inscrire au 002 « excédent de fonctionnement à reporter » la somme de 547.976,10 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide l'affectation des résultats de l'exercice 2009 au compte 001 pour **171.748,97 €** et au compte 002 pour **547.976,10 €**.

3 – VOTE DES TAUX

M. le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition 2010 et le commente. Il précise que la commission Finances a proposé d'augmenter légèrement les taux, la dernière augmentation remontant à 2006.

Il précise que les taux appliqués par la commune restent faibles par rapport à d'autres communes.

Il ajoute que les augmentations pratiquées ne couvrent pas l'inflation et qu'il y a un risque sur le long terme de perdre des ressources alors que certaines dépenses augmentent fortement comme la cotisation au S.D.I.S.

Une simulation avec une augmentation de 1,5 % augmente les ressources de la commune de 4000 €.

M. le Maire propose d'augmenter raisonnablement les taux à hauteur de 1,5 % et demande l'avis du conseil municipal.

Un conseiller souhaite une augmentation de 2%.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention,

Décide d'augmenter les taux des quatre taxes de 1,5% ce qui porte les taux de la manière suivante :

Taxe d'habitation :	14,21 %
Taxe sur le foncier bâti :	16,86 %
Taxe sur le foncier non bâti :	46,54 %

4 – VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire et la commission de finances propose la répartition suivante :

▪ AFN	180 €
▪ Club de l'Amitié	770 €
▪ Etoile Amicale Club	400 €
▪ Amicale Laïque (école)	220 €
▪ Amicale Laïque (Médiathèque)	700 €
▪ Amicale Laïque (Théâtre)	300 €
▪ Les Charmilles	275 €
▪ Harmonie l'Avenir	1.400 €
▪ Club de danse BBW	110 €
▪ L'Hirondelle	80 €
▪ Ass. « Parents d'élèves Collège Paul Éluard »	150 €
▪ Chorale	120 €
▪ Subvention exceptionnelle Club de l'Amitié	600 €
▪ Subvention exceptionnelle BBW	700 €

Il est précisé que les subventions exceptionnelles attribuées aux associations sont destinées à combler le déficit du coût des activités nouvelles prises en charge conformément à l'accord convenu lors la mise en œuvre de celles-ci. Cet ajustement s'opère annuellement au vu des résultats financiers de ces activités.

Le Conseil Municipal, vote, par 12 voix pour et 1 abstention.
le montant des subventions proposées pour un montant total de **6.005 €**.

5 – BUDGET PRIMITIF

M. le Maire présente les différentes lignes du budget de l'exercice 2010.

M. le Maire évoque l'augmentation très conséquente de la cotisation au Service Départemental d'Incendie et de Secours qui passe de 17.000 € en 2009 à 21.000 € en 2010 pour atteindre 46.000 € en 2016.

Il précise que de nombreux conseils municipaux se sont inquiétés de cette importante augmentation et un certain nombre d'entre eux ont décidé de prendre une délibération pour refuser celle-ci et notifier ce refus au Conseil Général.

Après discussion, il est donc proposé au Conseil Municipal de soutenir cette démarche et de prendre une délibération exprimant le souhait que cette cotisation soit réétudiée et qu'une concertation soit sollicitée auprès du Conseil Général en vue de revoir cette cotisation à la baisse.

Après une présentation détaillée du budget et une explication des différentes propositions faites par la commission Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le budget par chapitre sur les bases d'une section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1.286.852,10 €.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 762.049,10 €

Le budget d'investissement est débattu et détaillé en dépenses et en recettes. M. le Maire explique les propositions d'investissement pour l'année 2010 et présente un budget d'investissement équilibré à hauteur de 1.162.028,07 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le budget d'investissement 2010.

6 – DEMANDE FAITE PAR LE CONSEIL DE JEUNES

Paul FLEURY, membre du conseil de jeunes, a souhaité intervenir au sein du conseil municipal pour demander l'installation d'un banc à l'abribus rue du 24 août.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Accepte de faire l'acquisition d'un banc pour l'abribus situé rue du 24 août.

7 – I.A.T.

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n°91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'État, l'Indemnité d'Administration et de Technicité aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Grade	Fonctions	Montant moyen référence
Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	447,05 €

Au taux moyen est affecté un coefficient multiplicateur de 2 soit une indemnité de **894,10 € brut**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er juin 2010 pour le premier semestre 2010.

8 – RÉVISION DU P.L.U.

M. le Maire explique qu'une délibération pour la révision du P.L.U. a été prise le 25 novembre 2009. Il explique que suite à une rencontre avec les services de la DDE et le propriétaire du parc du château, il souhaite annuler et remplacer cette délibération.

Il explique que M. BRIEZ souhaite mettre son terrain en zone d'aménagement touristique pour l'installation d'un site d'accueil pour la pratique de l'équitation. Compte tenu de ces éléments, il demande au conseil municipal son accord pour inscrire une partie de la zone Np du château en zone à caractère touristique.

De plus, les erreurs matérielles sur la délimitation des zonages NR ne permettant pas d'appliquer les dispositions du règlement, le déplacement de la réserve le long du Riez ou encore l'inscription d'une réserve côté gauche en descendant la rue Barthou pour créer des parkings en épis sont autant de raisons qui justifient la révision du P.L.U.

Après ces explications, M. le Maire soumet ce projet de modification et de révision aux membres du conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte la mise en œuvre d'une procédure associée de modification et de révision simplifiée du P.L.U. et prend acte de l'intention du maire de mettre en œuvre ces procédures.

La séance est levée à 23h00.

La secrétaire de séance

Marie FOUTRY

Le Maire,

Alain DUTHOIT